

Le lexique des conférences familiales

7997 caractères espaces compris

Francis Alföldi

Les conférences familiales sont issues de travaux anciens réalisés dans plusieurs endroits du monde. A l'origine se trouve la tradition du peuple Māori en Nouvelle Zélande, avec ses rituels puissants en matière de résolution des problèmes individuels et collectifs, notamment le *whaikōrero* (Rewi, 2022) qui est une forme ancestrale du discours rituel sacré. Autour des années 1980, les anglo-saxons néo-zélandais, américains, australiens, canadiens et anglais ont forgé le *family group conferencing* (Burford, Hudson, 2000). En 2002, le modèle a été importé en France sous le terme *conférences familiales*, à partir d'une première série de publication aux Cahiers de l'Actif (Alföldi, 2002).

Les approches maorie et anglo-saxonne, disposent de lexiques élaborés avec des définitions précises. L'outil lexique manque aux conférences familiales à la française. Il est pourtant indispensable à l'implantation et au développement d'une méthode rigoureuse dans une culture donnée. Pour avancer en matière de connaissance, il importe de savoir de quoi l'on parle, et surtout : ne pas utiliser plusieurs termes pour décrire un même concept ou une même technique.

Le lancement en 2017 de l'association des Citoyens Coordinateurs de Conférences Familiales m'a donné l'occasion de bâtir un lexique des principaux termes techniques entrant dans la méthodologie des conférences familiales. Ce lexique a été intégré à la *Boîte à outil du coordinateur*, le livret technique regroupant les outils opérationnels nécessaire à la pratique du coordinateur, que je diffuse lors des formations de coordinateurs.

L'outil ne regroupe que les définitions principales ; je l'ai voulu commode d'accès, facile d'usage, exempt de ramifications.

Le présent dossier offre l'occasion d'une diffusion plus large. La version livrée est datée, sachant que l'outil est appelé à être revisité et complété dans les temps à venir.

Que s'en empare qui en tire pertinence.

LEXIQUE DES CONFERENCES FAMILIALES – version du 28 février 2024

Condition non-négociable

Les conditions non-négociables déterminent les règles de protection des personnes, impérativement prises en compte par le plan d'action de la famille, elles sont énoncées par le parrain/initiateur, référent de l'autorité publique et leur acceptation est exigée de tous les participants en amont de la conférence familiale.

Conférence familiale

La conférence familiale est un événement qui mobilise les capacités d'une personne ou d'une famille aidée par son entourage pour prendre une décision sur un problème important.

Coordinateur

Le coordinateur organise et facilite la conférence familiale en concertation avec la famille, il définit le cadre, assure la sécurité de chacun, s'abstient de formuler des solutions ; il a suivi une formation spécifique, peut être indépendant ou employé par une institution.

Discussion du plan d'action

La discussion du plan d'action est la troisième étape de la conférence familiale : les professionnels rejoignent la famille pour entériner le plan d'action, parvenir à un accord s'il existe des conditions non négociables et discuter concrètement la mise en œuvre des actions nécessaires.

Empowerment

L'empowerment, c'est s'emparer personnellement et collectivement d'une part significative de la décision quelles que soient les difficultés rencontrées.

Invité expert

L'invité expert est une personne qui intervient lors du partage d'information pour apporter des connaissances et des informations précises lors de la conférence familiale ; sa présence offre à la famille une occasion propice pour aborder des questions sensibles avec un interlocuteur spécialisé.

Famille

Dans la conférence familiale, la famille est la famille de cœur de la personne principale, sa famille biologique si telle est sa volonté, cela peut aussi être des personnes de son entourage : parents, professionnels, amis, collègues, voisins, citoyens, du moment qu'elle les identifie comme des soutiens importants.

Parrain / Marraine

Le parrain, la marraine est le professionnel ou le citoyen qui a l'idée de la conférence familiale et la propose aux personnes concernées en avançant la nécessité d'un plan d'action basé sur la décision de la personne principale et de sa famille, il collabore avec le coordinateur au cours de la préparation, formule les conditions non négociables et vérifie leur application.

Partage d'information

Le partage d'information est la première étape de la conférence familiale : le coordinateur annonce les règles du jeu auxquelles tous les participants expriment leur adhésion, le parrain/initiateur rappelle le motif initial de la conférence, les professionnels invités apportent les informations dont ils sont détenteurs et répondent aux questions de la famille, la recherche des solutions n'entre pas dans cette étape.

Personne principale

La personne principale désigne l'enfant, la femme, l'homme ou le groupe familial pour qui la conférence familiale est organisée. Cet événement lui appartient : c'est sa conférence familiale. La personne principale prend ou valide les choix et les décisions en lien avec la conférence dans la mesure des possibilités matérielles et en respect des conditions non négociables.

Plan d'action

Le plan d'action est l'aboutissement de la conférence familiale : il consiste en une déclaration écrite, au contenu négocié, qui identifie les actions devant être engagées et les objectifs à réaliser selon des échéances établies, il fait l'objet d'une validation collective avec signature de tous les participants.

Préparation

La préparation regroupe les actions engagées par le coordinateur en amont de la conférence familiale : échange initial avec le parrain/initiateur, contact avec la famille, motif de la conférence, prépondérance à la décision de la famille, présentation des différentes étapes, choix des invités, invitation des experts, question de la conférence, conditions non négociables, explication des différents rôles, annonce des règles du jeu, personnes soutien et garantie de la sécurité de chacun, détermination du moment, du lieu et du repas.

Question de départ

La question de départ exprime le motif principal de la conférence familiale, elle est élaborée par la personne principale avec l'aide du coordinateur et tient compte des conditions non négociables ; elle sert de repère tout au long du cheminement, particulièrement lorsque des difficultés surgissent.

Règles du jeu

Les règles du jeu définissent le cadre de la conférence familiale ; elles sont énoncées par le coordinateur lors de la préparation auprès de chaque participant, il en rappelle les termes à tous lors du partage d'information au début de la conférence : 1. confidentialité, 2. respect de la parole, 3. émotions et tact, 4. désaccord possible, 5. le problème pas le coupable, 6. possibilité de quitter la salle.

Réunion de suivi

La réunion de suivi regroupe les participants plusieurs mois après la conférence familiale pour vérifier comment chacun a tenu ou non, les engagements pris dans le plan d'action ; elle donne l'occasion de valoriser les efforts réalisés par la famille, de faire un rappel sur les actions non entreprises, d'abandonner éventuellement les pistes obsolètes et d'envisager des actions complémentaires.

Temps familial privé

Le temps familial privé est la seconde étape de la conférence familiale : la famille est laissée seule pour discuter les informations, décider des actions et construire le plan d'action, le coordinateur peut intervenir ponctuellement sur demande de la famille.

Bibliographie

ALFÖLDI Francis, 2002, «Les origines du Family Group Conferencing – De la tradition māorie à la loi néo-zélandaise », *Les Cahiers de l'Actif*, Actif Formation, n°318/319, p.27-32

BURFORD Gale, HUDSON Joe, 2000, *Family Group Conferencing – New directions in community-centered child and family practice*, New York, Adline de Gruyter, p.15-30

REWI Poja, 2022, [2010], *Whaikōrero – The world of Māori Oratory*, Auckland, Auckland University Press, 232 p.